



COMPTE- RENDU DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DE** **LA HEUNIERE LE 06 MAI 2021**

Date de convocation : jeudi 06 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Étaient présents : Jérôme FOUCHER, Jonathan RESSE, Loïc BUISSON, Florence ROPARS, Céline DA SILVA, Alexandre BOURGEOT, Isabelle MARTIN, Jean VAREN, Jacques GIGANT.

Étaient absents ou excusés : Anne-Sophie RIGOLOTT, Daniel LAVEILLE.

Extérieur présent : Monsieur Florian Gambin, journaliste du Démocrate.

Secrétaire de séance : Isabelle Martin.

Avant de démarrer la réunion, une minute de silence est observée à la mémoire de Colette Varen. Colette a largement œuvré pour la vie de notre village, au sein d'équipes municipales antérieures et du comité des fêtes.

Monsieur Le Maire annonce le décès de Jean Samson.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20H10 et transmet le compte rendu de la réunion du 1^{ier} Avril 2021, pour signature.

1/ Vote du compte administratif 2020.

Jérôme Foucher indique les chiffres les plus significatifs :

Section de fonctionnement

Dépenses 2020 ; 173578,89 €

Recette 2020 ; 186530,91 €, décomposé en recette de fonctionnement 2020 ; 160805,04 €
et report section de fonctionnement de 2019 ; 17725,87 €

Section d'investissement :

Dépenses 2020 ; 14468,44 €

Recette 2020 ; 14433,02 €

Budget fin 2020 : recettes totales 58932,21 € grâce au report de 44499.19 € de la section d'investissement 2019

Total

Dépense ; 188047,33 €

Budget total cumulé ; 245463,12 €

Monsieur Le Maire sort de la salle pour laisser les membres voter.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité (8 pours/ 8 votants).

2/ Travaux préparatifs aux élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

Les membres de la commission proposent sur plan, l'organisation de la pièce pour recevoir les bureaux de vote des deux élections.

Il est prévu, deux points de votes distincts, avec pour chacun, deux assesseurs et une urne.

Il est demandé qu'une communication soit faite pour inciter les électeurs à venir voter avec leur stylo personnel, afin de limiter les risques de contamination.

Les électeurs seront invités à voter pour les départementales puis pour les régionales.

Des barrières seront installées à l'extérieur et un marquage au sol à l'intérieur afin de matérialiser un sens de circulation et faciliter le respect des distanciations sociales requises.

Les assesseurs sont prioritaires à la vaccination. La vaccination est en cours pour être complétée avant le 20 juin.

Les dispositifs de protections retenus sont visières, masques FFP2 et gel/solution hydroalcoolique. Ils seront mis à disposition par la SNA. Des lingettes désinfectantes seront également disponibles.

Une circulaire de la Préfecture demande que lui soient transmises, le 17 mai au plus tard, les coordonnées de trois référents (présents aux bureaux de votes), qui pourront être joints à tout moment, pour des questions de sécurité.

Sont désignés :

- Jérôme Foucher
- Jonathan Resse
- Loïc Buisson

3/ Compte rendu de réception des travaux ENEDIS, suite des travaux de fin de chantier.

Le 23 avril 2021, Florence Ropars et Daniel Laveille ont assuré la réception des travaux, en présence de Monsieur Jupille (ENEDIS) et Monsieur Carigal (ACNTP).

Points en suspens :

1. Avaloir près de la mairie
Réparation prise en charge et réalisée par ENEDIS/ACNTP au 06/05/2021.
2. Avaloir rue du buisson marie
Réparation prise en charge et réalisée par ENEDIS/ACNTP au 06/05/2021.
3. Route du vieux château
ENEDIS/ACNTP prend en charge la réparation de la demi-voie ainsi qu'un nettoyage.
En même temps, la place du bouilleur sera à nouveau nettoyée et les gravats de nouveau présents seront enlevés.
4. Enlèvement des poteaux béton
L'enlèvement sera réalisé prochainement, les particuliers impactés ont été rencontrés le jour même, et des rendez-vous seront pris individuellement afin d'organiser et adapter techniquement les interventions.

Intervention de Monsieur Le Maire, pour rappeler que ENEDIS ne prend pas en charge les dégâts matériels dus à des coupures d'électricité n'excédant pas 20 min.

A propos de l'état de nos trottoirs, il est de nouveau rapporté la circulation quotidienne et les manœuvres de camions, qui viennent prélever de l'eau sur la bouche incendie près de la mairie, sur ordre de la SNA. Monsieur Le Maire contacte la SNA pour demander l'arrêt de prélèvements réguliers sur ce lieu.

4/ Travaux des mares : modification du merlon de la mare rue du poirier jaune selon préconisations du département. Subvention de ces travaux.

Visite de Madame Fabre, pour constater le problème de la mare, rue du Poirier Jaune.

- Nous n'avons pas reçu la subvention.

Tous les documents ; certification du paiement, facture nette du service environnement revalidée et signée par la trésorerie, sont disponibles.

Le dossier est complété et renvoyé.

La subvention de 4560 € (soit un taux de 80%) nous sera créditée prochainement.

- Niveau d'eau de la mare rue du Poirier Jaune ;

Le tuyau de fuite (existant) pour éviter que le niveau d'eau monte trop vite, n'est pas la meilleure solution car il risque d'être comblé par les matières en suspension.

Les nouvelles solutions proposées :

- Retirer le merlon et revenir à l'état initial qui favorise la pousse des iris. Ce qui nécessiterait un entretien plus régulier des bordures de la mare.
- Etancher la mare avec de l'argile.
- Faire faire une étude par les services du département sur la communication des eaux entre les mares.

Des craintes sont évoquées quant à l'arrivée/mise en fonctionnement de la zone Mac Arthur Glen et celles de la zone Sud.

Nous avons besoin de prendre des renseignements sur la gestion des écoulements des eaux du site Mac Arthur Glenn et de la zone Sud.

5/ Point travaux : fossé du cimetière.

La déclaration et les documents seront envoyés le vendredi 7 mai 2021.

Les travaux sont planifiés pour la semaine 23 sur 4 jours.

6/ Elaboration d'un procès-verbal de séance des conseils municipaux, ainsi que d'un règlement intérieur du conseil municipal.

Pour donner suite au refus de signature d'un compte rendu de conseil municipal par un conseiller, des recherches sont faites. L'élaboration d'un règlement intérieur du conseil municipal n'est pas obligatoire pour les petites communes.

Un compte rendu de réunion a pour but, la diffusion aux administrés pour les informer des décisions prises en réunion, mais n'a aucune valeur face à l'administration.

Le document officiel est le Procès-verbal de séance avec émargement des participants. A compter de ce jour le compte rendu de réunion sera donc remplacé par le procès-verbal de séance.

Cependant Monsieur Le Maire demande la constitution d'un groupe de travail ayant pour mission la rédaction d'un règlement intérieur du conseil municipal visant à hiérarchiser les fonctions et les responsabilités et pour structurer les actions de chacun.

Constitution du groupe : Jérôme Foucher, Céline Da Silva, Jonathan Resse, Alexandre Bourgeot, Jacques Gigant.

Anne-Sophie Rigolot et Daniel Laveille seront invités à intégrer le groupe.

7/ Divers :

Effectifs SIVOS, rentrée septembre 2021.

Présentation du coût du SIVOS pour La Heunière, à Monsieur Duché : 90000 € pour 54 enfants.

C'est un des SIVOS les plus chers du département.

Un exemple de tarif dans un autre SIVOS (Les Andelys) est communiqué ; 1300 € /petite enfance, 500-600 € pour la CM1-CM2.

Monsieur Duché transmettra les règlements SIVOS. Il notifie que le budget doit être construit sur le fonctionnement.

Comment fonctionne le SIVOS, sur quelles bases les tarifs sont-ils fixés ?

Les délibérations du SIVOS sont-elles envoyées à la Préfecture ?

Il nous invite à faire un courrier recommandé au président du SIVOS pour poser toutes nos questions.

Relancer la sous-préfecture sur le sujet.

Arrêté municipal permanent pour la modification des priorités des intersections et carrefours du village

La DDTE demande un arrêté municipal permanent, pour modifier les priorités des intersections.

Globalement, nous avons des retours positifs et il semblerait qu'il y ait un peu moins de véhicules qui circulent dans le village.

Prévision d'interruption d'accès à La Heunière

Une réunion est prévue le 11 mai, au niveau de parking de co-voiturage où des mesures sonores seront effectuées pour étudier la pose d'un mur anti-bruit visant à protéger Brécourt, du bruit de la départementale et de la future zone Sud (constructions envisagées de 17 m. de haut).

Pour effectuer les mesures, les entrées dans La Heunière, depuis Brécourt par le rond-point Lescure Théol et par la rue de la libération seront bloquées, sur une période de 8 à 15 jours. Les seules entrées accessibles seront la rue Marcel Bellecontre et la route du Boisset Hennequin.

Cérémonie du 8 mai : à 11h au départ de la Mairie, défilé jusqu'au cimetière et dépôt d'une gerbe fleurie. Monsieur Gilbert Martin sera porte drapeau.

Rappel ; dans le cadre sanitaire actuel, seuls les membres du conseil municipal pourront y participer.

Maintenance système cloches

Au début de ce mois de mai, la société Baudet est intervenue pour effectuer la maintenance du système des cloches et paratonnerre.

Le rapport rendu, ne met en évidence aucune anomalie. Il préconise l'installation de grillage pour empêcher les pigeons de s'introduire dans le clocher, car leurs déjections endommageraient les mécanismes.

Commissions SNA

Retour sur les premières réunions des commissions ; « transition écologique » et « habitat et mobilité ».

Bus scolaires, dates d'inscription : du 3 mai au 11 juillet 2021.

Horaires bus/ horaires lycée

Un parent de lycéen rapporte son inquiétude pour la sécurité des enfants arrivant sur le parking du lycée 5 minutes avant l'ouverture des portes du lycée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h20.